

Compte-rendu Conseil municipal du 14 juin 2018

Marché rénovation thermique de la salle polyvalente et des espaces associatifs

Suite à la procédure d'appel d'offres en 3 lots lancée le 07 mai 2018 pour la rénovation thermique de la salle polyvalente et des espaces associatifs, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 25/05/2018 pour l'ouverture des plis et le 04/06/2018 pour l'attribution des lots, fait le choix des entreprises pour un montant global de travaux de **258 619.00 € HT**.

Validation de la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la commune

Au regard des articles L 5215-27 et L 5216-7-1 du CGCT, la Communauté d'agglomération a prévu de confier par convention aux communes concernées les interventions relevant de l'entretien et de la maintenance d'équipements ou de bâtiments, en particulier dans lesquels s'exerce un service de compétence communautaire.

Il est nécessaire en effet de répondre notamment à deux enjeux :

- la réactivité face à une intervention nécessaire à la continuité du service, et donc la qualité du service rendu ;
- la sécurisation des interventions, en termes de prise de décisions, de sécurité pour le public et pour les agents, ainsi qu'en termes budgétaires.

Les interventions de la commune ont pour objet la maintenance et le remplacement à l'identique.

Le champ d'action de la convention de prestations de services concerne toutes les prestations de services, à l'exception de l'eau, de l'assainissement, et de l'entretien des Z.A. Sauf exception elle complète les conventions et dispositions déjà existantes, et ne prend en compte que les interventions indemnisées.

La convention individuelle et ses annexes établie entre la Communauté d'agglomération et la commune d'Aiguilhe est valable trois ans, et rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2017. Les modifications nécessitent la signature d'un avenant par les deux parties.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la tarification des prestations de services,
- valide la convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Aiguilhe, et ses annexes,
- autorise Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer la Convention individuelle de prestations de services avec la commune d'Aiguilhe, ainsi que les avenants s'y rapportant.

Avenant à la convention d'encaissement et de reversement des opérations de la cantine

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay assure le service d'encaissement de nos recettes perçues en ligne pour la réservation des repas cantine. La convention en cours conclue le 15 décembre 2017 prévoyait dans son article 4 une clause de revoyure. Cette dernière devait permettre, après quelques semaines de fonctionnement, d'affiner notamment le taux définissant le montant des frais interbancaires.

Le prélèvement actuel est de 2 % pour frais bancaires, il est envisagé de réduire ce prélèvement à 1 %, par avenant à la convention initiale.

Adaptation des tarifs des prestations périscolaires : cantine et garderie

Vu la délibération n° 4 du 25 janvier 2018, il convient de modifier partiellement celle-ci en ce qui concerne les tarifs relatifs à la cantine et la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Sur proposition de Maxime TEYSSONNEIRE, adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe comme suit le montant des barèmes des prestations péri-scolaires pour la cantine et la garderie. Ces nouveaux barèmes s'appliqueront à partir de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

CANTINE ECOLE PUBLIQUE LA COUSTETTE :

Prix unitaire	3.80 €
Prix unitaire en cas d'absence de réservation ou réservation tardive,	6.00 €

GARDERIE

Prix à l'année par enfant	36.00 €
Prix par enfant et par trimestre pour une inscription au trimestre	14.50 €

En ce qui concerne le choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine le conseil souhaite recueillir l'avis du conseil d'école qui se réunit le 2 juillet prochain.

Prochain conseil le mardi 21 août 2018.